



Chapitre 22 : la bête du gévaudan

Par jessyca

Publié sur [Fanfictions.fr](https://www.fanfictions.fr).

[Voir les autres chapitres.](#)

CHAPITRE XXII

(spécial la bête du gévaudan)

LA BÊTE DU GÉVAUDAN

La Bête du Gévaudan est le nom historique associée avec le loup, chien ou chien-loup hybride mangeur d'hommes qui a terrorisé l'ancienne province du Gévaudan, dans les montagnes de Margeride dans le sud ouest et le centre de la France entre 1764 et 1767. Les attaques ont été commises par une bête ou plusieurs bêtes qui, selon des témoins contemporains, avaient de redoutables dents et d'immenses queues.

La Bête du Gévaudan (*la Bèstia de Gavaudan en occitan*) est le surnom attribué à un ou plusieurs canidés à l'origine d'une série d'attaques contre des humains, survenues entre le 30 juin 1764 et le 19 juin 1767. Ces attaques, le plus souvent mortelles, entre 88 et 124 recensées selon les sources, eurent lieu surtout dans le nord de l'ancien pays du Gévaudan (*qui correspond globalement au département de la Lozère*), région d'élevage. Quelques cas ont été signalés dans le sud de l'Auvergne, le nord du Vivarais, le Rouergue et le sud du Velay.

La Bête du Gévaudan dépassa rapidement le stade du fait divers, au point de mobiliser de nombreuses troupes royales et de donner naissance à toutes sortes de rumeurs et croyances, tant sur sa nature perçue tour à tour par les contemporains comme un loup, un animal exotique, un « **sorcier** » capable de charmer les balles, voire un loup-garou ou un tueur en série à une époque plus récente que sur les raisons qui la poussaient à s'attaquer aux populations du châtiment divin à la théorie de l'animal dressé pour tuer.

Alors qu'une centaine d'attaques équivalentes se sont produites au cours de l'histoire de France, peuplée par environ 20 000 loups à cette époque, ce drame intervient opportunément pour la presse en mal de ventes après la guerre de Sept Ans : le *Courrier d'Avignon* puis *La Gazette de France* et les gazettes internationales s'emparent de cette affaire pour en rédiger un feuilleton, publiant des centaines d'articles sur le sujet en quelques mois.

Parmi les nombreux animaux abattus au cours de cette période, deux canidés sont soupçonnés d'être la Bête.

Le premier est un grand loup tué par François Antoine, porte-arquebuse du roi de France, sur le domaine de l'abbaye royale des Chazes en *septembre 1765*. Une fois ce loup empaillé et exhibé devant Louis XV à Versailles, les journaux et la Cour se désintéressèrent de cette affaire, bien que d'autres morts aient été déplorées ultérieurement. En *juin 1767*, Jean Chastel, paysan originaire de La Besseyre-Saint-Mary, tua le second animal, identifié comme un loup ou un canidé ressemblant partiellement à un loup. Selon la tradition, l'animal tué par Chastel était bien la Bête du Gévaudan car, passé cette date, plus aucune attaque mortelle ne fut signalée dans la province.

La majorité des historiens identifie la Bête à un ou plusieurs loups. L'identité biologique du ou des canidé(s) responsable(s) des attaques fait toujours l'objet de débats, avivés par la polémique liée à la réapparition du loup gris en France et par les controverses sur la dangerosité de *Canis lupus*.

Puisant leur inspiration dans un essai du gynécologue *Paul Puech (1910)* ainsi que dans les romans de l'angliciste *Abel Chevalley (1936)* et du folkloriste *Henri Pourrat (1946)*, plusieurs ouvrages et articles rédigés par des défenseurs du loup évoquent l'œuvre d'un tueur en série éventuellement figuré en dresseur de fauves et parfois identifié au comte de Morangiès ou à un fils de *Jean Chastel* prénommé *Antoine*. Cependant, aucun document ne corrobore cette hypothèse d'une implication humaine, essentiellement influencée par le genre romanesque.

Histoire

Les premières attaques

Avant le Gévaudan ?

En 1763, une série d'attaques est recensée du côté du Dauphiné. On parle d'un animal « **de la taille d'un très gros loup, couleur de café brûlé un peu clair, ayant une barre un peu noire sur le dos, le ventre d'un blanc sale, la tête fort grosse et , une espèce de bourre qui forme une houppe sur la tête et à côté des oreilles, la queue couverte de poil comme celle d'un loup ordinaire mais plus longue et la portant retroussée au bout** ». Vers la fin du

mois d'octobre, la bête traverse un troupeau de moutons pour se jeter sur un petit berger âgé de quatorze ans qui est délivré par sa camarade. Les attaques et la description de l'animal présentant de nombreux points communs avec la Bête du Gévaudan, certains auteurs tel *Jean-Claude Bourret* avancent l'hypothèse qu'il s'agit du même animal.

Les premiers cas au Gévaudan

Acte de sépulture de *Jeanne Boulet* à St Étienne-de-Lugdarès (*Ardèche*).

« **L'an 1764 et le 1er juillet a été anterrée *Jeane Boulet* sans sacremens, ayant été tuée par la bette féroce présans *Joseph Vigi(er)* et *Jean Rebour* ».**

Au début de l'été 1764, en juin, une vachère habitant tout près de Langogne rentre au village en affirmant avoir été attaquée par une « **bête** ». Elle s'en tire sans autre mal que des habits déchirés après avoir été défendue par ses bœufs. Le 30 du même mois, *Jeanne Boulet*, âgée de quatorze ans, est tuée au village des Hubacs (*près de Langogne*) dans la paroisse de Saint-Étienne-de-Lugdarès en Vivarais. C'est la première victime officielle de la Bête.

La victime est enterrée « **sans sacrements** », n'ayant pu se confesser avant sa mort. On relève toutefois sur la consignation de sa mort que le curé de la paroisse mentionne qu'elle fut victime de « **la bette féroce** », ce qui suggère qu'elle n'est pas la première victime mais seulement la première déclarée. En outre, on observe que l'acte est inséré entre deux autres datant respectivement des *13 juin* et *18 septembre*, comme s'il avait été initialement omis. Mais l'ordre chronologique semble déficient : l'acte qui suit celui du *18 septembre* date du 7 du même mois à moins d'une erreur de transcription pour octobre car l'acte immédiatement postérieur est du *17 octobre*. Mais dans tous les cas, ces inexactitudes répétées traduisent un défaut d'attention.

Une deuxième victime est rapportée le *8 août*. Âgée de 14 ans, elle habitait au hameau de Masméjean, paroisse de Puy-Laurent. Ces deux victimes sont tuées dans la vallée de l'Allier. Les suivantes, dès la fin du mois d'août, et au cours du mois de septembre, meurent autour et dans la forêt de Mercoire.

Étienne Lafont, syndic du diocèse de Mende, se trouve à Marvejols en cette fin du mois d'août. C'est depuis cet endroit qu'il envoie des chasseurs de Mende, dirigés par le sieur Mercier, afin de venir en aide aux chasses qui se mettaient peu à peu en place à proximité de Langogne. Cependant, *Lafont* se rend vite compte que ces chasses sont insuffisantes et avertit donc *M. de Saint-Priest*, intendant du Languedoc, et *M. le comte de Montcan*, gouverneur de la province, de la situation. C'est ce dernier qui donne l'ordre au *capitaine Duhamel*, stationné à Langogne avec les soldats du régiment de troupes légères de Clermont-Prince, de conduire les opérations de chasse contre la Bête.

Duhamel et le régiment de Clermont Prince

Le *capitaine Duhamel* et six hommes du régiment de troupes légères de Clermont-Prince dans la cour d'une ferme où ils bivouaquent durant l'hiver (fin 1764 - début 1765).

Un cavalier du régiment des volontaires de Clermont-Prince tente de sabrer la bête. D'inspiration germanique, son sabre avec une monture « **à la hongroise** » se distingue du modèle français.

Stationnant dans la région cette année-là, le régiment de troupes légères de Clermont-Prince fournit au *capitaine Duhamel* les soldats nécessaires à la traque de la bête. À partir du **15 septembre**, *Duhamel* et ses troupes débutent la chasse et arment les paysans prêts à les aider.

Durant les multiples battues menées en la forêt de Mercoire, jamais la Bête n'est aperçue. Cependant, c'est sans doute à cause de ces diverses chasses que la Bête quitte rapidement cette zone et atteint les confins de la Margeride et de l'Aubrac en octobre.

En effet, le **7 octobre**, une jeune fille est tuée au village d'Apcher, paroisse de Prunières, et sa tête n'aurait été retrouvée que huit jours plus tard. Le lendemain, un garçon vacher est attaqué à proximité de La Fage-Montivernoux. Ce même jour, la Bête attaque un autre vacher entre Prinsuéjols et le château de la Baume, propriété du *comte de Peyre*. Cependant, le jeune garçon se réfugie parmi ses vaches, qui parviennent à repousser la Bête. Peu de temps après, des chasseurs qui sortent d'un bois avoisinant aperçoivent la Bête qui rôde encore autour du garçon. Deux de ces chasseurs tirent et touchent la Bête qui, par deux fois, tombe puis se relève. Personne n'arrive cependant à la rattraper alors qu'elle s'enfuit dans un bois. La battue qui est organisée le lendemain se solde par un échec. Deux paysans affirment avoir vu l'animal sortir, en boitant, durant la nuit. Ainsi, et pour la première fois, la Bête a été blessée. C'est pendant ce mois d'**octobre 1764** que la Bête perpétra ses attaques les plus méridionales, notamment celle qui coûte la vie à *Marie Solinhac*, attaquée au Brouilhet, sur la commune des Hermaux.

Le **2 novembre**, le *capitaine Duhamel* et ses hommes quittent Langogne pour s'installer à Saint-Chély, chez l'aubergiste Grassal. Ce n'est pourtant que le **11 novembre** qu'ils peuvent effectuer leur première chasse, en raison d'importantes chutes de neige. Voyant le manque de résultat des chasses jusqu'à présent, les États de Languedoc se réunissent le **15 décembre**, et promettent une prime de 2 000 livres à qui tuerait la Bête. Cinq nouvelles personnes meurent pourtant après une attaque attribuée à la Bête durant ce *mois de décembre*.

Le « mandement de l'évêque de Mende »

Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, évêque de Mende et comte de Gévaudan.

Le 31 décembre 1764, l'évêque de *Mende Gabriel-Florent* de Choiseul-Beaupré, également comte de Gévaudan, lance un appel aux prières et à la pénitence. Cet appel est resté dans l'Histoire sous le nom de « **mandement de l'évêque de Mende** ». Tous les prêtres du diocèse doivent l'énoncer à leurs fidèles. Dans ce long texte, l'évêque qualifie la Bête de fléau envoyé par Dieu pour punir les hommes de leurs péchés. Il cite saint Augustin en évoquant la « **justice de Dieu** », ainsi que la Bible et les menaces divines proférées par Moïse : « **j'armerai contre eux les dents des bêtes farouches** ». À l'issue de ce mandement, des prières de quarante-heures doivent être récitées durant trois dimanches consécutifs.

Mais les supplications restent vaines et la Bête continue son massacre. En *janvier et février 1765*, les chasses du régiment de troupes légères de Clermont-Prince conduit par *Duhamel* s'avèrent infructueuses. Par ailleurs, les habitants se plaignent des soldats, accusés de ne payer ni logement ni nourriture et, en outre, de détruire les récoltes.

Jacques Portefaix

Le 12 janvier, la Bête s'attaque à sept enfants du Villaret, paroisse de Chanaleilles (*Haute-Loire*). Le combat qui l'a opposée aux jeunes bergers et le courage dont ces derniers ont fait preuve sont restés dans les annales. Depuis l'apparition de la Bête, il est recommandé de ne pas envoyer seuls les enfants garder le bétail et les troupeaux sont souvent groupés.

C'est le cas des sept enfants du Villaret, cinq garçons et deux filles âgés de huit à douze ans. La Bête attaque en tournant autour des enfants regroupés pour se défendre. Elle dévore la joue d'un des plus jeunes garçons puis revient ensuite à la charge, saisissant dans sa gueule le bras de *Joseph Panafieu* et emportant l'enfant avec elle. Un des enfants suggère de prendre la fuite pendant que l'animal est occupé, mais le jeune *Jacques André Portefaix* les incite à secourir leur compagnon. Ralentie par la nature du terrain, la Bête est rejointe par les enfants qui tentent de l'atteindre aux yeux à l'aide de lames fixées sur leurs bâtons. *Portefaix* et ses amis parviennent à lui faire lâcher prise et à le tenir à distance. À l'arrivée d'un ou plusieurs hommes alertés par les cris, la Bête s'enfuit dans un bois voisin.

Monsieur de Saint-Priest informe *Monsieur de l'Averdy* de cet affrontement. Pour le récompenser de son courage, le roi offre de payer l'éducation de *Jacques Portefaix*. Le jeune garçon est né le *8 novembre 1752* à Chanaleilles. Le *16 avril 1765*, il est admis chez les Frères de la Doctrine Chrétienne ou Frères Ignorantins, de Montpellier. Il y reste jusqu'en *novembre 1770*, date où il entre à l'école du Corps Royal d'artillerie. Il devient ensuite lieutenant, sous le nom de *Jacques Villaret*. Il meurt âgé de « **33 ans ou environ** », le *14 août 1785* à Franconville.

Les d'Enneval - Jeanne Jouve

Le conseiller du roi *Louis XV*, *Clément Charles François de L'Averdy*, envoie sur place un chasseur normand, le grand louvetier *Jean Charles Marc Antoine (dit parfois « Martin ») Vaumesle d'Enneval (ou d'Esneval)*. Réputé meilleur chasseur de loups du royaume, il en aurait abattu plus de 1 20038. Le *17 février 1765*, *d'Enneval* arrive à Clermont-Ferrand accompagné de son fils. Ils sont présentés à l'intendant d'Auvergne, *Monsieur de Ballainvilliers*. Le lendemain, ils sont à La Chapelle-Laurent et, le surlendemain, à Saint-Flour. Au début du mois de mars ils prennent place en Gévaudan.

Le *14 mars 1765*, *Jeanne Jouve* tente d'arracher son enfant des crocs de la Bête.

Le *14 mars vers midi*, *Jeanne Marlet, femme de Pierre Jouve*, domiciliée au mas de la Vessière, sur la paroisse de Saint-Albann, se tient devant sa maison avec trois de ses enfants. Alertée par un bruit, elle s'aperçoit que sa fille de 9 ans vient d'être saisie par la Bête, surgie par-dessus la muraille. La fille Jouve tenait le plus jeune des garçons, âgé de 14 mois environ. *Jeanne Jouve* se jette sur la Bête et parvient à lui faire lâcher prise. La Bête revient à la charge sur le plus jeune des enfants. Elle ne peut l'atteindre car sa mère le protège. La Bête se jette alors sur l'autre garçon, *Jean-Pierre*, âgé de 6 ans. Elle le saisit par le bras et l'emporte. *Jeanne Jouve* se jette à nouveau sur la Bête. S'ensuit un long combat où *Jeanne* est jetée au sol, griffée et mordue à plusieurs reprises. La Bête, qui tient toujours *Jean-Pierre*, parvient à s'échapper. Elle se trouve face aux deux aînés *Jouve*, qui partaient mener paître le troupeau. Ils parviennent à libérer leur frère cadet et mettent la Bête en fuite. Hélas, *Jean-Pierre* succombera à ses blessures cinq jours plus tard. En récompense de son acte héroïque, *Jeanne Jouve* recevra du roi une gratification de 300 livres.

Dès leur arrivée en Gévaudan, les *d'Enneval* revendiquent l'exclusivité des chasses. Ils doivent donc obtenir le renvoi du *capitaine Duhamel*. Ils font intervenir *Monsieur de L'Averdy*. Le *8 avril*, *Duhamel* et ses hommes doivent quitter le pays pour leur nouvelle affectation de Pont-Saint-Esprit. Cependant, les *d'Enneval* tardent à lancer de grandes chasses, dont la première n'intervient que le *21 avril*. Son but semble de rabattre la Bête vers Prunières et les bois appartenant au *comte de Morangiès*. Mais la Bête parvient à s'échapper sans que les chasseurs aient pu tirer.

En ce mois d'*avril 1765*, l'histoire de la Bête se répand dans toute l'Europe. Le *Courrier d'Avignon* relate ainsi que des journalistes anglais tournent en dérision le fait que l'on ne puisse abattre un simple animal. Pendant ce temps, l'évêque et les intendants doivent faire face à un afflux massif de courrier. Des personnes de toute la France proposent des méthodes plus ou moins farfelues pour venir à bout de la Bête. La Cour reçoit également des représentations de la Bête, qui sont diffusées dans le Gévaudan afin que « **chacun soit moins épouvanté à son approche et moins sujet à se méprendre** » et pour que l'on puisse exercer les meutes de chiens de chasse à pourchasser la Bête grâce à une effigie « **exécutée en carton** ».

Le *1er mai*, la Bête se trouve à proximité du bois de la Rechauve, entre Le Malzieu et Saint-Albann. À *6 h et demie du soir*, alors qu'elle s'apprête à attaquer un jeune berger d'environ 15 ans, un homme, l'un des frères *Marlet* du hameau de La Chaumette, situé au sud-est de Saint-Alban, l'aperçoit depuis la fenêtre de sa maison, située à 200 mètres de là environ. Il prévient alors ses deux frères et tous s'empressent de s'armer et de sortir de la maison. La Bête aurait reçu deux coups de fusil, serait tombée à chaque fois avant de pouvoir se relever. Elle parvient à s'échapper bien que blessée au cou. Le lendemain, *d'Enneval*, prévenu entre-temps, se rend sur place et poursuit la trace accompagné d'une vingtaine d'hommes. Tous espèrent que la Bête a été blessée à mort. L'annonce qu'une femme a été tuée dans l'après-midi, sur la paroisse de Venteuges, les détrompe finalement.

Le lendemain de cette chasse, *le marquis Pierre-Charles de Morangiès* écrit au syndic *Étienne Lafont* pour se plaindre des *d'Enneval* :

« **MM. d'Enneval** arrivèrent et donnèrent comme à l'ordinaire de jactance de l'inutilité la plus désolante. [...] vous qui êtes homme politique êtes obligé de dévoiler aux yeux des puissances l'effronterie de ces normands qui n'ont d'humains que la figure. ». Le *18 mai*, *Morangiès* adresse une nouvelle lettre de plainte auprès de *Lafont*, alors que les chasses des *d'Enneval* sont toujours infructueuses. Le *8 juin*, sur ordre du roi, *François Antoine*, porte-arquebuse de sa majesté, quitte Paris pour le Gévaudan. Il est accompagné de son plus jeune fils, *Robert François Antoine* de Beauterne, mais également de huit capitaines de la garde royale, six garde-chasses, un domestique, et deux valets de limiers.

François Antoine - Marie-Jeanne Vallet

C'est le *20 juin* que l'écuyer *François Antoine*, souvent nommé « **Monsieur Antoine** », arrive à Saint-Flour. Investi du pouvoir du roi, il ne peut pas échouer dans sa mission. Il s'installe au Malzieu, qu'il atteint le *22 juin*. Antoine et ses hommes se joignent alors à *d'Enneval* lors de différentes chasses. Cependant, les *d'Enneval* quittent le pays le *28 juillet* sur ordre du roi. Pour *Antoine*, la Bête n'est rien d'autre qu'un loup. C'est ce qu'il affirme dans l'une de ses nombreuses correspondances : les traces relevées n'offrent « **aucune différence avec le pied d'un grand loup** ». Le porte-arquebuse ne parvient cependant pas immédiatement à débusquer l'animal. Mis à mal par la géographie du pays, il demande de nouveaux chiens en renfort. Il reçoit également le secours du *comte de Tournon*, gentilhomme d'Auvergne.

Le *dimanche 11 août*, il organise une grande battue. Pourtant, cette date est marquée par l'exploit de « **la Pucelle du Gévaudan** ». *Marie-Jeanne Vallet*, âgée d'environ 20 ans, est la servante du curé de *Paulhac*. Alors qu'elle emprunte, en compagnie d'autres paysannes, une passerellen pour franchir un petit cours d'eau, elles sont attaquées par la Bête. Les filles font quelques pas de recul, mais la Bête se jette sur *Marie-Jeanne*. Cette dernière arrive alors à lui planter sa lance dans le poitrail. La Bête se laisse alors tomber dans la rivière et disparaît dans le bois. L'histoire parvient rapidement à *Antoine*, qui se rend alors sur les lieux pour constater que la lance est effectivement couverte de sang, et que les traces retrouvées sont similaires à

celle de la Bête. C'est dans une lettre au ministre qu'il surnomme *Marie-Jeanne Vallet* la « **pucelle du Gévaudan** ».

L'emprisonnement des Chastel

Quelques jours plus tard, le 16 août, se produit un événement qui aurait pu rester dans l'anonymat s'il n'avait pas été lié à la famille *Chastel*, dont le père est reconnu comme le tueur de la Bête. Ce jour, une chasse générale est organisée dans le bois de Montchauvet. *Jean Chastel* et ses deux fils, *Pierre* et *Jean-Antoine*, y participent. Deux des garde-chasse de *François Antoine*, *Pélissier* et *Lachenay*, passent à leur côté et demandent leur avis sur le terrain avant de s'engager, à cheval, dans un couloir herbeux entre deux bois. Ils veulent en effet s'assurer qu'il ne s'agit pas là de marécages. Les *Chastel* les assurant de la sûreté du sol, *Pélissier* s'engage alors sans crainte, avant que son cheval ne s'embourbe et qu'il soit désarçonné. C'est non sans mal qu'il parvient, avec l'aide de *Lachenay*, à sortir du marécage, pendant que les *Chastel* s'amuse de la situation. Trempé, *Pélissier* empoigne le plus jeune des fils et le menace de le conduire en prison pour cet outrage. Le père et l'aîné le couchent aussitôt en joue avec leurs armes. *Lachenay* se jette sur *Jean Chastel* et détourne son fusil. Les gardes battent en retraite et s'en vont faire leur rapport à leur commandant.

Sur la base du procès-verbal qu'ils rédigent, *François Antoine* fait incarcérer les *Chastel* en la prison de Saugues. « **J'ai l'honneur d'informer [...] du détail et de la hardiesse de ces mauvaises gens d'avoir osé coucher en joue nos dits gardes à brûle-pourpoint. Il est fort heureux qu'ils ne les aient pas tués et ce qu'ils auraient bien mérité en pareille occasion.** ». La consigne suivante est donné aux juges et consuls de la ville : « **Ne les laissez sortir que quatre jours après notre départ de cette province !** ».

Le loup des Chazes

Vers le 20 septembre, *François Antoine* est averti qu'un loup de bonne taille, peut-être la Bête, rôde près du bois des dames de l'abbaye des Chazes, près de Saint-Julien-des-Chazes. Même si, jusqu'alors, la Bête ne s'était jamais rendue de ce côté de l'Allier, *Antoine* décide de s'y porter et y fait cerner le bois de Pommier par quarante tireurs venus de Langeac. C'est lui, *François Antoine*, qui débusque l'animal à cinquante pas de lui. Il tire, la bête tombe, se relève, et se jette sur lui. Le garde *Rinchard*, qui se trouve à proximité, tire à son tour et abat l'animal. Selon le procès-verbal dressé par *François Antoine*, cet animal est un gros loup d'un poids de 130 livres. Ils le transportent alors à Saugues où il est disséqué par le sieur Boulanger, chirurgien de la ville. Selon ce même procès-verbal, plusieurs témoins confirment qu'il s'agit bien là de la Bête qui les a attaqués. Parmi les témoins cités se trouvent *Marie-Jeanne Vallet* et sa sœur.

Presque immédiatement après la rédaction du procès-verbal, *Antoine de Beauterne*, le fils, charge l'animal sur son cheval et prend la route vers Paris. À Saint-Flour, il le montre à *M. de*

Montluc, puis arrive à Clermont-Ferrand où il le fait naturaliser. Le 27 septembre, Antoine de Beauterne quitte Clermont avec l'animal et arrive à Versailles le 1er octobre. La bête est alors exposée dans les jardins du Roi à Versailles. Pendant ce temps, François Antoine et ses garde-chasses sont restés en Auvergne et continuent de chasser dans les bois proches de l'abbaye royale des Chazes, où une louve et ses petits ont été signalés. Le dernier de ces louveteaux est abattu le 19 octobre. François Antoine et ses assistants quittent le pays le 3 novembre.

Officiellement, la Bête du Gévaudan a été tuée par le porte-arquebuse du Roi, François Antoine ; et peu importe les événements qui ont suivi, le loup des Chazes était bien la Bête. Ce caractère officiel a d'ailleurs été confirmé en 1770 lorsque François Antoine s'est vu accorder, par brevet, le droit de porter un loup mourant, symbolisant la Bête, dans ses armes.

Les nouvelles attaques

Le mois de novembre se déroule sans qu'aucune attaque soit relevée. Le peuple commence à considérer qu'Antoine a bien tué le monstre qui terrorisait le pays. Dans une lettre du 26 novembre, Lafont indique d'ailleurs à l'intendant du Languedoc : « **On n'entend plus parler de rien qui ait rapport à la Bête** ». Rapidement pourtant, la rumeur commence à relater des attaques qu'aurait commises la Bête vers Saugues et Lorcières. Ces attaques sont épisodiques jusqu'au début de l'année 1766, et le peuple comme Lafont ne savent s'ils doivent attribuer ces méfaits à la Bête ou à des loups. Cependant, le 1er janvier, M. de Montluc, dans une lettre à l'intendant d'Auvergne, semble persuadé que la Bête a bien reparu. Ce dernier alerte le roi, mais celui-ci ne veut plus entendre parler de cette Bête puisque son porte-arquebuse en est venu à bout. À partir de cet instant, les journaux n'ont d'ailleurs plus relaté les attaques survenues en Gévaudan ou dans le sud de l'Auvergne.

Le 24 mars, les États particuliers du Gévaudan se tiennent en la ville de Marvejols. Étienne Lafont et le jeune marquis d'Apcher préconisent d'empoisonner des cadavres de chiens et de les porter aux passages habituels de la Bête. Les attaques se sont d'ailleurs multipliées durant ce mois de mars, et les gentilshommes du pays se sont aperçus que leur salut ne viendrait pas de la cour du roi. La Bête, elle, semble ne plus parcourir autant de terrain qu'auparavant. Elle s'est, en effet, fixée dans la région des trois monts : mont Mouchet, mont Grand et mont Chauvet. Ces trois sommets sont distants d'environ 15 kilomètres l'un de l'autre.

Les mesures prises s'avèrent inefficaces. De petites battues sont bien organisées, mais en vain. La Bête continue ses attaques durant toute cette année 1766. Il semble cependant que son mode opératoire ait légèrement changé, elle serait moins entreprenante, beaucoup plus prudente. C'est en tout cas ce qui est écrit dans les diverses correspondances, comme celles du curé de Lorcières, le chanoine Ollier, à destination du syndic Étienne Lafont.

La Bête de Chastel

Au début de *l'année 1767*, une légère accalmie des attaques se fait sentir. Mais au printemps, on assiste à une recrudescence des attaques. Le peuple ne sait plus que faire pour en venir à bout, si ce n'est prier. Alors les pèlerinages se multiplient, principalement à *Notre-Dame-de-Beaulieun* et à *Notre-Dame-d'Estoursn*.

Le *18 juin*, il est rapporté au *marquis d'Apcher* que, la veille, la Bête avait été vue dans les paroisses de Nozeyrolles et de Desges. Elle aurait tué, dans cette dernière paroisse, *Jeanne Bastide*, âgée de 19 ans, au village de Lesbinières. Le marquis décide de mener une battue dans cette région, sur le mont Mouchet dans le bois de la Ténazeyre, le *19 juin*. Il est accompagné de quelques volontaires voisins, dont *Jean Chastel*, réputé excellent chasseur.

Chastel a chargé son fusil d'une balle et de cinq chevrotines. Il abat un animal de grande taille, ressemblant à un loup, au lieu-dit la « **Sogne d'Auvers** » (*Auvers*). « **(Jean Chastel) tomba (la Bête) d'un coup de fusil qui le blessa à l'épaule. Elle ne bougea guère et d'ailleurs fut assaillie de suite d'une troupe de bons chiens de chasse de M. d'Apcher. Dès qu'on la vit hors d'état de pouvoir faire des victimes, elle fut chargée sur un cheval et portée au château de Besque, paroisse de Charraix dans le Gévaudan, près des frontières d'Auvergne** ».

Dans son ouvrage imprimé en *1889*, *l'abbé Pierre Pourcher* narre la scène ainsi : « **Quand la Bête lui arriva, Chastel disait des litanies de la Sainte Vierge, il la reconnut fort bien, mais par un sentiment de piété et de confiance envers la Mère de Dieu, il voulut finir ses prières ; après, il ferme son livre, il plie ses lunettes dans sa poche et prend son fusil et à l'instant tue la Bête, qui l'avait attendu.** ».

Toute fois, les archives du XVIIIe siècle n'évoquent pas de pareilles précisions puisqu'il s'agit d'une tradition orale édifiante rapportée à *Pierre Pourcher*, à la fin du XIXe siècle, par l'une de ses tantes religieuses. En introduisant ces composants dévotieux, l'abbé « **codifie la légende** » et rédige une « **véritable page de livre des saints** » visant à magnifier *Chastel* en pieux héros régional. De surcroît, l'historien *Guy Crouzet* souligne que la tirade prêtée au chasseur (« **Bête, tu n'en mangeras plus !** ») ainsi que l'anecdote des médailles de la Vierge Marie, prétendument portées par *Chastel* à son chapeau puis fondues pour en fabriquer des balles, ne sont que des inventions d'*Henri Pourrat* dans son roman *Histoire fidèle de la bête en Gévaudan* (1946), fiction prise au premier degré par *Gérard Ménatory* et *Raymond Francis Dubois*.

Le *25 juin*, soit 8 jours après que *Jean Chastel* a abattu la Bête, une louve qui l'accompagnait, selon plusieurs témoignages, est tuée à La Besseyre-Saint-Mary par le sieur *Jean Terrisse*, chasseur de monseigneur de la Tour d'Auvergne.

En tout état de cause, les attaques avaient cessé entièrement en Gévaudan. Les autorités du

diocèse accordèrent des gratifications aux chasseurs : *Jean Chastel* reçut 72 livres le 9 septembre ; *Jean Terrisse* reçut 78 livres le 17 septembre ; enfin, une somme de 312 livres fut partagée entre les chasseurs qui avaient accompagné *Chastel* et *Terrisse*, le 3 mai 1768.

Le destin de la Bête

Consécutivement à la battue du 19 juin 1767, la bête est portée au château de Besque, vers Charraix, résidence du *marquis d'Apcher*. On mande le notaire Marin, qui établit un rapport très précis sur les dimensions de l'animal. Il est accompagné du chirurgien de Saugues, le sieur Boulanger, et de son fils, ainsi que d'*Agulhon* de la *Mothe*, médecin. La bête est ensuite empaillée par Boulanger, et exposée au château de Besque. Le *marquis d'Apcher* ne rechigne pas à la dépense pour recevoir fastueusement la foule qui s'empresse de venir voir la dépouille. De nombreux témoignages de victimes d'attaques viennent alors s'inscrire au rapport Marin. La bête reste donc un long moment à Besque (*une douzaine de jours*). Le *marquis d'Apcher* mande alors un domestique, le dénommé *Gilbert*, de l'emporter à Versailles pour la montrer au roi.

Selon une tradition orale rapportée par l'*abbé Pourcher* et reprise par plusieurs auteurs, *Jean Chastel* aurait été également du voyage pour présenter la bête à la Cour mais *Louis XV* l'aurait dédaigneusement chassé en raison de la puanteur dégagée par la charogne sommairement empaillée par un apothicaire s'étant contenté de vider les entrailles et de les remplacer par de la paille. Or le témoignage du domestique du *marquis d'Apcher*, recueilli en 1809, remet en cause cette version:

L'hôtel de la *Rochefoucauld* représenté sur le plan de *Turgot* (1739). La dépouille de la bête tuée par *Jean Chastel* a probablement été enterrée dans le jardin de cet hôtel aristocratique autrefois sis rue de Seine, à l'angle de la rue des Marais. Le tracé du jardin, les allées d'arbres et le bassin sont visibles au centre de la gravure.

« *Gibert* arrive enfin à Paris, va séjourner à l'hôtel de *M. de la Rochefoucauld* à qui il remit en même temps une lettre dans laquelle *M. d'Apchier* pria le seigneur d'informer le roi de la délivrance heureuse du monstre [...] Le roi se trouvait pour lors à Compiègne et, d'après la nouvelle qu'on lui apprenait, il donna ordre à *M. de Buffon* de visiter et d'examiner cet animal. Ce naturaliste, malgré le délabrement où l'avaient réduit les vers et la chute de tous les poils, suite des chaleurs de la fin de juillet et du commencement d'août, malgré encore la mauvaise odeur qu'il répandait, après un examen sérieux, jugea que ce n'était qu'un gros loup [...] Il trouvait dans des chairs toutes nues une nourriture moins embarrassante et il devint, ainsi, en peu de temps, le fléau des malheureux habitants du Gévaudan. Dès que *M. de Buffon* eut fait l'examen de cette bête, *Gibert* se hâta de la faire enterrer à cause de sa grande puanteur et il dit en avoir été tellement incommodé qu'il en fut malade à garder le lit pendant plus de 15 jours à Paris. Il se ressentit de cette maladie plus de 6 ans et il attribua même à cette mauvaise odeur qu'il respira pendant si longtemps la mauvaise santé dont il a toujours joui depuis

cette époque ».

Il en ressort que *Jean Chastel* n'a pas accompagné *Gibert* à Paris. De même, le domestique n'a jamais présenté la charogne à la cour de *Louis XV*. Enfin, *Buffon* n'a laissé aucun document à ce sujet. Loin d'avoir été conservée dans les collections du Jardin du Roi à Paris ou ensevelie à Marly ou Versailles, la dépouille de la bête a probablement été enterrée quelque part dans l'ancien hôtel de la *Rochefoucault*, sis rue de Seine et démoli en 1825.

Le 9 septembre 1767, le vicaire général du diocèse de Mende, *M. de Rets Fraissenet*, paraphe un ordre de gratification afin que *Jean Chastel* perçoive 78 livres payées par le receveur des tailles de la ville de Mende. Considérée par plusieurs auteurs comme dérisoire voire comme une marque de défiance envers *Chastel* en raison de l'épisode du borbier, la somme de 78 livres ne représente pourtant qu'une faible part de la récompense accordée au paysan de La Besseyre. Celui-ci, revendiquant la prime de 6 000 livres promise par *Louis XV* le 4 février 1765 sur le compte de la généralité d'Auvergne, obtient 1 500 livres, soit « **l'équivalent de 150 prises de loups « ordinaires », cinq années de revenus d'un ouvrier agricole** », observe l'historien *Jean-Marc Moriceau*.

Après la mort de *Jean Chastel* en mars 1789, l'un de ses fils (*probablement Jean Antoine, signant simplement « Jean »*) entame une procédure juridique sous la Révolution. À l'aide de ses titres de créances, il réclame les 4 500 livres dues, somme que le directoire du district de la Haute-Loire finit par reconnaître comme dette nationale le 28 août 1792. Selon *Jean-Marc Moriceau*, la crise financière empêche le fils *Chastel* de recouvrer aisément les 4 500 livres puisque le 25 novembre 1797, le cultivateur « **en est encore à passer devant les notaires de Langeac une procuration en blanc pour faire valoir sa créance auprès du commissaire liquidateur de la dette nationale, à Paris** ».

Compléments historiques

Localisation

La Bête a sévi principalement dans le pays du Gévaudan, dont les limites sont sensiblement les mêmes que celles du département de la Lozère. Mais elle s'est rendue également dans le Velay (*Haute-Loire*), la Haute-Auvergne (*Cantal*), et le Rouergue (*Aveyron*). Si l'on considère le découpage administratif des années 2000, la Bête aurait fait plus de 80 victimes en 18 dans la région Auvergne et plus de 70 dans le Languedoc-Roussillon. Au niveau des départements, c'est la Lozère qui est la plus touchée avec plus de 70 victimes, devant la Haute-Loire qui en déplore plus de 60. Les cantons de Saugues, de Pinols et du Malzieu sont ceux où l'on recense le plus de victimes, avec respectivement 34, 23 et 22 personnes.

La Bête a été présente majoritairement dans les montagnes de la Margeride, et en certaines occasions sur les monts de l'Aubrac. Elle sévit d'abord dans l'est du Gévaudan, vers Langogne et la forêt de Mercoire, avant de migrer vers la Margeride et la zone des Trois Monts : mont Chauvet, Montgrand et mont Mouchet.

Au XVIII^e siècle, l'environnement du Gévaudan était constitué de vallées et montagnes très boisées. Il existe alors, en Margeride, de nombreuses tourbières (*aussi appelées « sagnes » ou « molières »*), rendant difficile tout déplacement. Les villages étaient alors à la fois très dispersés et isolés. En ce qui concerne le climat, il n'était pas rare que l'hiver soit très long, entre les premières neiges pouvant survenir dès septembre et le mois de mai.

Le « rapport Marin »

Procès verbal d'examen du corps de la bête adressé à l'intendant d'Auvergne le *20 juin 1767*. Archives nationales, AE/II/2927.

Procès verbal d'examen du corps de la **“bête du Gévaudan”**

Le *20 juin 1767*, lendemain de la mort de l'animal tué par *Jean Chastel*, le notaire royal *Roch Étienne Marin* rédige un rapport d'autopsie chez le marquis *d'Apcher*, au château de Besque sis à Charraix.

Conservé aux Archives nationales, ce mémoire a été découvert en *1952* par l'historienne *Élise Seguin*. Il fournit des informations précises sur **« cet animal qui nous a paru être un loup, mais extraordinaire et bien différent, par sa figure et ses proportions, des loups que l'on voit dans ce pays »**.

Voici les dimensions de la bête abattue par *Jean Chastel*, étant précisé qu'un pied vaut 32,4 cm, un pouce 27 mm et une ligne 2,25 mm :

- Longueur depuis la racine de la queue jusqu'au sommet de la tête trois pieds 99 cm
- Depuis le sommet de la tête jusque entre les deux grands angles des yeux six pouces 16,2 cm
- Largeur d'une oreille à l'autre sept pouces 18,9 cm

- Ouverture de la gueule sept pouces 18,9 cm
- Largeur horizontale du col huit pouces six lignes 23 cm
- Largeur des épaules onze pouces 29,7 cm
- Largeur à la racine de la queue huit pouces six lignes 23 cm
- Longueur de la queue huit pouces 21,6 cm
- Diamètre de la queue trois pouces six lignes 9,5 cm
- Longueur d'oreille quatre pouces six lignes 12,2 cm
- Largeur du front au-dessous des oreilles six pouces 16,2 cm
- Longueur de l'humérus huit pouces quatre lignes 22,5 cm
- Longueur de l'avant bras huit pouces 21,6 cm
- Longueur de la mâchoire six pouces 16,2 cm
- Largeur du nez un pouce six lignes 4 cm
- Longueur de la langue quatorze pouces depuis sa racine 37,9 cm
- Largeur des yeux un pouce trois lignes 3,4 cm
- Épaisseur de la tête sept pouces 18,9 cm
- Jambes de derrière de la première à la seconde articulation sept pouces deux lignes 9,4

cm

- De la seconde à la troisième articulation jusqu'aux ongles dix pouces 27 cm
- Largeur des pattes quatre pouces six lignes 12,2 cm
- De la châtaigne au bout de la patte six pouces 16,2 cm
- Selon la tradition, l'animal pèse plus de 50 kg.
- Le rapport détaille aussi la formule dentaire. La mâchoire supérieure se compose de 20 dents : 6 incisives, 2 crochets et 12 molaires ; la mâchoire inférieure en comporte 22 : 6 incisives, 2 crochets et 14 molaires. À l'évidence, il s'agit d'un canidé.
- Le document décrit aussi les blessures et cicatrices de l'animal. Enfin, il comporte les témoignages de plusieurs personnes qui l'ont reconnu.

Statistiques

Les statistiques varient selon les auteurs et la date de leurs écrits. De plus, elles doivent être pondérées. Rien ne prouve que toutes les victimes recensées par les actes de sépulture soient attribuables à la Bête. En effet, des proches ont pu indûment imputer un décès à l'animal. Au contraire, certains actes mortuaires peuvent taire le rôle d'une Bête que l'évêque de Mende associe au châtement de péchés commis par le défunt, voire par ses parents. Pour une raison analogue, les sources s'avèrent moins fréquentes après le départ de *François Antoine* car une fois tué le loup des Chazes, le pouvoir royal ne veut plus entendre parler d'un animal qui l'a trop longtemps ridiculisé.

Les documents qualifiés d'officiels font état d'un peu plus de 80 personnes tuées, auxquelles s'ajouteraient une trentaine de personnes blessées et une cinquantaine d'autres attaquées, soit quelque 160 agressions.

La Bête ne manifeste pas de préférence quant au sexe de ses proies. Mais elle s'attaque plus fréquemment aux enfants qu'aux adultes : les premiers, menant paître les troupeaux dans des endroits éloignés, sont plus exposés et, vu leur jeune âge, moins aptes à se défendre.

Caractéristiques de la Bête

Les diverses interrogations quant à la nature de la Bête du Gévaudan ont suscité l'intérêt et contribué à l'engouement pour son histoire.

Au plan de la morphologie, bien qu'aucun des animaux tués n'ait été conservé, le rapport Marin met en évidence un canidé d'aspect inhabituel. Toutefois, de nombreux témoins accoutumés aux loups n'ont pas reconnu ce prédateur. Faute d'un terme adapté, ils ont spontanément nommé l'animal à eux inconnu « **la bèstia** » - « **la bête** », en langue d'oc.

Plusieurs récits évoquent l'invulnérabilité de la Bête. L'efficacité relative des armes contemporaines a laissé supposer que l'animal aurait porté une cuirasse en peau de sanglier, comme les chiens utilisés à la guerre jusqu'au début du XIXe siècle. En effet, atteinte par les balles de tireurs réputés habiles, la Bête se serait à chaque fois relevée. Mais pour *Alain Parbeau*, cette relative invulnérabilité s'explique par les caractéristiques des armes de l'époque et les conditions des tirs effectués contre la Bête.

Des témoignages attribuent à la Bête un don d'ubiquité. Dans un très faible intervalle de temps, elle aurait été aperçue en des lieux distants de plusieurs kilomètres. Cependant, dans bien des cas ces distances peuvent être franchies par un seul animal.

Deux des traits les plus singuliers de la Bête sont sa familiarité et son audace. Au moins jusqu'au départ de *François Antoine*, elle semble ne pas craindre l'Homme. Lorsqu'elle rencontre une résistance, elle s'éloigne de « **40 pas** », s'assoit parfois sur son train arrière pendant quelques instants et, si elle n'est pas poursuivie, revient à la charge. Puis elle s'éloigne au pas ou au petit trot. Plusieurs victimes sont attaquées en plein village et une majeure partie des témoignages relatent des agressions durant la journée.

Pour finir, en manifestant un acharnement qui ne semble pas toujours dicté par la faim, la Bête se montre d'une étonnante agressivité. De surcroît, son agilité peu commune lui permet de sauter par-dessus des murs qu'un chien ne saurait franchir.

Les victimes étaient souvent tuées en ayant leurs gorges arrachées. Les autorités ont utilisé une quantité considérable de main-d'œuvre et d'argent pour chasser les animaux; y compris les ressources de plusieurs nobles, des soldats, des civils, et un certain nombre de chasseurs royaux.



Pouvoirs et compétences

Reconnue comme le Loup-garou le plus impitoyable et le plus fort, la Bête du Gévaudan est incontestablement le plus puissant des Loups-garous,

La Bête du Gévaudan est capable de rivaliser le Chien des Enfers en combat singulier. Grâce à ses biceps, elle peut courir sur ses quatre mains pour gagner de la vitesse.

La Bête est bien différente des autres Loups Garous. Elle est formée par des ombres. Ces ombres prennent forme autour de Sébastien Valet pour lui donner son apparence monstrueuse.

Suite à sa résurrection, la Bête occupe le corps d'une Chimère et prend contrôle de l'adolescent quand il se transforme.

Selon les Médecins de l'Horreur, la Bête aurait tué plus de 500 personnes.



Publié sur [Fanfiction.fr](https://www.fanfiction.fr/).

[Voir les autres chapitres.](#)

*Les univers et personnages des différentes oeuvres sont la propriété de leurs créateurset producteurs respectifs.
Ils sont utilisés ici uniquement à des fins de divertissement etles auteurs des fanfictions n'en retirent aucun profit.*

2025 © Fanfiction.fr - Tous droits réservés